



Association sociale des Câbles de Lyon



COMPTE RENDU de l'Assemblée Générale du 21 Janvier 2022

INFO : Nous rappelons à tous nos adhérents, qu'il est possible de faire bénéficier vos proches des avantages de l'association au sein de la mutuelle. Concerne « Parents » - « Enfants » - « Conjoints » - « Concubins » - « Enfants de concubin » - « Vos frères et sœurs » - Prendre contact avec José 06.49.17.07.80 ou Jean-Pierre 06.87.23.46.74

Il est nécessaire et même indispensable que tous les adhérents participent à la propagation des informations concernant la possibilité d'avoir des nouveaux adhérents. Parlez en autour de vous. Si vous rencontrez d'anciens collègues de boulot, informez-les de notre existence, et des possibilités de bénéficier d'une mutuelle que nous pouvons dire compétitive.

1.- RAPPORT MORAL

Le 21 janvier 2022, est notre 9^{ème} Assemblée Générale de notre Association créée en 2012, et nous vous remercions de votre présence, ce soir. Cela permet de se rencontrer, de discuter, et de pouvoir répondre à vos questions. L'AG de 2020 a du être annulée compte tenu des conditions sanitaires, et celle de 2021 reportée ce jour en janvier 2022. Nous pensons d'ailleurs à favoriser l'AG, soit fin janvier ou de préférence début février de chaque année, avant les vacances scolaires. Ce changement n'affecte plus les dates de démissions possibles, mais permettrait de faire le point au 1^{er} janvier de chaque année (effectifs, cotisations, trésorerie). A voir avec la mairie pour le choix. Nous remercions Nathalie BERTELOOT représentante de M comme Mutuelle d'être présente. Elle vous présentera les résultats des 9 premiers mois 2021, les cotisations 2022. Elle répondra à vos questions éventuelles.

- Dans le CR de la dernière réunion du 25/10/2021, le CA a décidé de ne plus lister nominativement les décès durant la dernière année écoulée. Par contre, nous allons continuer à avoir une pensée pour tous les adhérents et adhérentes disparus.

Une minute de silence à la mémoire de nos anciens adhérents disparus est observée.

- Du 1^{er} novembre 2020 au 31 décembre 2021, notre effectif est passé de 400 à 403. C'est la 1^{ère} fois depuis 2012 que nous n'observons pas de baisse, mais une faible hausse.

- L'avenant 2022 au contrat, concernant les cotisations, nous a été présenté et nous l'avons signé.

- Conformément aux prévisions prises chaque année, la trésorerie a été vérifiée le 11 janvier 2022 par les 2 commissaires au compte, Paul Boudeville et Alain St Maxin qui vous communiqueront leurs observations dans quelques instants. Le contrôle a eu lieu pour la période du 1^{er} novembre 2020 au 30 novembre 2021, soit 13 mois. Voir § 7 pour un peu plus de détails.

- Le CR de l'Assemblée Générale du 29 novembre 2019 vous a été envoyé. Il est soumis à l'approbation des adhérents présents.

Y a-t-il des Membres contre : NON

des Membres qui s'abstiennent : NON

Avez-vous des questions sur ce CR ? : Aucune

Le PV est donc approuvé à l'unanimité

- Les compte rendus des réunions (du 19 février, 09 juillet, 27 octobre, 04 décembre 2020 et du 1^{er} mars, 08 mai et 25 octobre 2021 vous ont été envoyés.

2.- COMMUNICATION

LE 100% SANTE, MIS EN PLACE PAR LE GOUVERNEMENT A APPORTE BEAUCOUP DE CHANGEMENT DANS LE BILAN FINANCIER DES MUTUELLES, ET EN CONSEQUENCE UNE INFLUENCE SUR LE MONTANT DES COTISATIONS DES ADHERENTS.

DANS LES RESULTATS DE 2020, L'ETAT A INSTAURE 2 TAXES SUPPLEMENTAIRES COVID DE 2.6% ET 0.8%.

DANS LES RESULTATS DE 2021, LES TAXES DE L'ETAT ONT ETE DE 1.3% ET 0.8%

POUR 2022, PAS D'INFORMATIONS

NOUS AVONS DE LA CHANCE D'ETRE UNE ASSOCIATION ET EN TANT QUE TELLE, NOUS AVONS LA POSSIBILITE DE DISCUTER AVEC LA MUTUELLE DES RESULTATS, DES ACTIONS A MENER, ET DE DISCUTER DES CORRECTIONS DES COTISATIONS POUR L'ANNEE SUIVANTE.

C'EST POURQUOI NOUS DEVONS BIEN GERER NOS DEPENSES. FAITES ATTENTION A NE PAS STOCKER DES MEDICAMENTS EN EXCES. NOUS DEVONS GERER NOS CONSOMMATIONS AVEC SERIEUX, N'HESITEZ PAS A ANNULER SUR L'ORDONNANCE DES MEDICAMENTS INUTILES (OU LE DEMANDER A VOTRE MEDECIN). SACHEZ QUE VOUS AVEZ LE DROIT DE REFUSER UN MEDICAMENT AU PHARMACIEN (SI VOUS AVEZ DU STOCK PAR EXEMPLE).

2.1.- Coordonnées

Encore cette année, nous avons eu des retours de courriers et des mails qui reviennent. Si vous changez vos coordonnées (adresse postale, adresse mail, téléphone), prévenez le secrétaire, sinon nos informations ne vous parviennent pas et honnêtement ce n'est pas facile de rétablir la situation. N'oubliez pas aussi d'avertir la mutuelle.

2.2.- Adresse mail

Dans ce domaine aussi, nous nous améliorons et nous restons persuadés et même sur que certains d'entre vous ont une adresse mail, mais pourquoi vous ne nous la communiquez pas. Nous avons joint un petit document dans le dernier envoi postal sur ce sujet, et seule UNE personne a répondu à notre demande.

SACHEZ QUE VOTRE ADRESSE MAIL NE SERA JAMAIS COMMUNIQUEE A AUTRUI, alors n'hésitez pas, la communiquer au secrétaire Jean-Pierre.

2.3.- Site INTERNET

Vous pouvez avoir accès au site sans s'y inscrire en vous connectant à : <https://asso-cablesdelyon.fr/>

Il sera mis à jour dans quelques jours.

2.4.- Notre existence - Une annonce de l'existence de notre association est parue à plusieurs reprises dans les 2 journaux locaux

3.- CONSEIL D'ADMINISTRATION

Dans les notes d'information du 4 décembre 2020 et du 1^{er} mars 2021, la modification du Conseil d'Administration, après les dernières élections, a été adoptée et déclarée à la sous Préfecture et Mairie de Calais, notamment Francis DEJONGHE, Michel RYCKEBUSCH et Jean-Pierre GOUVERNEUR sont réélus. 2 nouveaux membres Mauricette GOUVERNEUR et Micheline GOUVERNEUR intègrent le CA. Le CA, réuni le 19 février 2020 a élu un nouveau Président de l'Association, en l'occurrence, José PRUGNIEL. Nous souhaitons la bienvenue aux 2 nouveaux membres du CA.

4.- MANIFESTATION EXTERIEURE

Nous avons mis en place une ½ journée de pêche à la truite le 03 juin 2021, qui s'est déroulée à la satisfaction de tous les participants. N'hésitez pas à venir à la prochaine ½ journée, même si vous n'êtes pas pêcheur. La participation de chaque pêcheur est à hauteur de 60/65% des frais.

5.- SUBVENTIONS

Compte tenu de nos demandes antérieures, nous n'avons pas relancé les origines (Municipalité et Alcatel)

6.- AIDE SOCIALE DE L'ASSOCIATION

Aucune aide n'a été demandée durant 2021.

Par contre, nous allons vous redemander votre avis pour prolonger ou non pendant 2 ans cette technique.

Donnez nous votre avis concernant le maintien ou non de cette action

VOTE : Qui est : Pour le maintien : **TOUS** Qui s'abstient : **PERSONNE**

Décision : L'aide sociale est maintenue jusqu'à l'AG 2024 dans les conditions prévues

NOUS RAPPELONS QUE M COMME MUTUELLE PROPOSE AUSSI AU SEIN DE LA MUTUELLE, LA POSSIBILITE D'AIDE SOCIALE, MAIS VOUS DEVEZ FAIRE UNE DEMANDE PREALABLE A LA SECU. SOC, PUIS ENSUITE A M C MUTUELLE QUI A DES MOYENS FINANCIERS SUPERIEURS AUX NOTRES. NOUS SAVONS QU'IL EST PLUS SIMPLE DE FAIRE LA DEMANDE D'AIDE CHEZ NOUS, MAIS IL FAUT AUSSI FAIRE PARTICIPER LES AUTRES ORGANISMES.

7.- BILAN FINANCIER DE L'ASSOCIATION

Trésorerie 2021 : Le bilan financier du 1^{er} novembre 2020 au 30 novembre 2021, soit 13 mois, a été vérifié par les 2 commissaires au compte, le 11 janvier 2022. Nous laissons la parole à Paul BOUDEVILLE, le rapporteur de l'opération.

Le montant des frais de secrétariat pour 2021 s'élève à 918,86 Euros, soit 33 % des cotisations. Le montant des enveloppes et timbres s'est élevé à 600€, soit environ les 2/3 des frais de secrétariat. Ce qui explique, pourquoi nous souhaitons utiliser un maximum d'envoi par mail.

Solde de l'exercice précédent : 7336,45 Euros au 30/10/2020

Recette totale 2021 : 3002,02 Euros

Dépense totale 2021 : 2612,79 Euros

Excédent 2021 : 389,23 Euros

Solde au 30/11/2021 : 7725,68 Euros

LE BILAN FINANCIER A ETE APPROUVE PAR LES 2 COMMISSAIRES AU COMPTE

Prévision du contrôle pour 2023 : 1) Paul Boudeville 2) Christian Gouverneur 3) Pascale Boudeville (en cas de désistement)

8.- EXCEDENT FINANCIER

En 2020, nous avons réduit le montant de la trésorerie par un versement de 10 Euros à chaque adhérent protégé, pour un montant total de 3630 Euros. Par contre, nous avons ré abordé ce sujet au cours d'une réunion du CA, et cette technique ne sera plus utilisée, trop de travail, trop d'imprévu.

Une autre solution a été abordée par le CA. Dans beaucoup de Mutuelle, il est offert 1 ou 2 mois de cotisation, solution pour récupérer des adhérents. Chez nous, nous pourrions reverser d'abord un ½ mois de cotisation à chaque nouvel adhérent, en fixant des règles, afin de ne pas fragiliser notre trésorerie et tout en respectant nos conditions fixées en 2016, soit une trésorerie minimum de 5.000€ réservée au fonctionnement de l'Association. Les conditions pourront être modifiées par le CA en fonction des résultats.

Cette solution est soumise au vote de l'Assemblée :

Qui est Contre : PERSONNE

Qui s'abstient : PERSONNE

Qui est Pour : TOUS

La proposition est acceptée. Le Règlement Intérieur de l'Association sera modifié.

9.- NOUVEAUX ADHERENTS

Compte tenu des communiqués parus dans la presse et du bouche à oreille, nous avons répondu à la demande de 30 personnes, dont 19 ont adhéré courant 2021 - 3 attendent début 2022 - 7 refusent - 1 pas de réponse.

10.- ELARGISSEMENT DES CONDITIONS D'ADHESION

Sujet déjà abordé et approuvé par le CA. Nous proposons à l'AG la possibilité d'adhésion d'amis proches, voire très proches des adhérents actuels. Ce nombre serait d'abord limité à 30, mais pourra évoluer après examen par le CA avant de continuer. Cette possibilité permettra de contrarier la baisse continue du nombre d'adhérents observée depuis des années. Nous soumettons ce projet au vote de l'AG.

Qui est Contre : PERSONNE

Qui s'abstient : PERSONNE

Qui est Pour : TOUS

La proposition est acceptée. Le Règlement Intérieur de l'Association sera modifié.

- 11.- **ADHESIONS** - Nombre d'adhérents total au 01/12/2021 : 403, (soit + 3 par rapport au 1er novembre 2020)
- Personnes protégées : 360 (+ 8 depuis 1er nov. 2020), soit +2,3%
- Honoraires : 43 personnes (- 5 depuis 1er nov. 2020), soit -10,4%

| Dates | Standard | Intermédiaire | Supérieure | Total PP | Honoraires | TOTAL |
|--------------------|----------------|---------------|--------------|----------------|----------------|----------------|
| Oct. 2012 | 76 | --- | 359 | 435 (-4%) | 142 | 577 (-5%) |
| 01/11/2013 | 73 | --- | 342 | 415 (-5%) | 121 | 536 (-7%) |
| 01/12/2014 | 69 | 20 | 317 | 406 (-2,2%) | 84 | 490 (-8,6%) |
| 01/12/2015 | 76 | 27 | 306 | 409 (+0,74%) | 69 (-18%) | 478 (-2,4%) |
| 01/11/2016 | 65 (-14%) | 72 (+167%) | 249 (-19%) | 386 (-5,6%) | 65 (-5,8%) | 451 (-5,6%) |
| 01/11/2017 | 68 (+4,6%) | 99 (+37%) | 209 (-16%) | 376 (-2,6%) | 57 (-12,3%) | 433 (-4%) |
| 01/11/2018 | 63 (-7,3%) | 115 (+16%) | 192 (-8%) | 370 (-1,6%) | 52 (-8,8%) | 422 (-2,5%) |
| 01/11/2019 | 62 (-1,6%) | 119 (+3,5%) | 182 (-5,2%) | 363 (-1,9%) | 49 (-5,8%) | 412 (-2,4%) |
| 01/11/2020 | 56 (-9,7%) | 131 (+10%) | 165 (-9,3%) | 352 (-3%) | 48 (-2%) | 400 (-3%) |
| 01/12/2021 | 54 (-3,6%) | 151 (+15,3%) | 155 (-6,1%) | 360 (+2,3%) | 43 (-10,4%) | 403 (+0,75%) |
| Depuis 2014 | - 21,7% | +655 % | - 51% | - 11,3% | - 48,8% | - 17,7% |

Nous avons calculé l'âge moyen de tous nos adhérents, nous en sommes à 70 ans.

12.- RESULTATS 2020 ET 2021 La parole est laissée à M comme Mutuelle

12.1.- Résultats définitifs de 2020 au 31/03/2021 :

Le Conseil d'Administration de l'Association ne tient compte que des résultats avec répartition des Allocations Obsèques. Toutefois, nous tenons à vous communiquer ci-dessous les 2 types de résultats AVEC et SANS répartition.

| Année 2020 | Frais obsèques NON REPARTIS Calcul de M c Mutuelle | | Frais obsèques REPARTIS Calcul de l'Association | |
|---------------|---|------------------------------|--|------------------------------|
| | 1 ^{er} semestre 2020 | Annuel 2020 au 31/03/2020 | 1 ^{er} semestre 2020 | Annuel 2020 au 31/03/2020 |
| Standard | 152 % | 124 % | 143 % | 118 % |
| Intermédiaire | 89 % | 92 % | 95 % | 95 % |
| Supérieure | 92 % | 98 % | 90 % | 97 % |
| GLOBAL | 97 % | 98 % | 97 % | 98 % |

12.2.- Résultats prévisionnels sur 9 mois 2021 :

| 9 mois 2021 | Frais obsèques NON REPARTIS Calcul de M c Mutuelle | Frais obsèques REPARTIS Calcul de l'Association |
|---------------|---|---|
| Standard | 121 % | Pas de changement, compte du faible versement d'Allocations Obsèques (1200€) |
| Intermédiaire | 99 % | |
| Supérieure | 91 % | |
| GLOBAL | 96 % | |

Merci à Nathalie Berteloot pour son exposé et les réponses aux questions

Il est noté que la garantie STANDARD est déficitaire depuis 3 ans (2019 P/C 101%) - (2020 P/C 118%) - (2021 P/C 121%), et que le déficit a tendance à augmenter, voir § 13.

13.- 100% SANTE

Nous avons peut être une explication au phénomène de déficit en garanties Standard. Les cotisations en Standard sont plus faibles que dans les autres garanties, et pourtant la mutuelle rembourse le même montant. Même si, à l'époque, le gouvernement avait annoncé qu'il n'y aurait pas de conséquence sur les cotisations avec la mise en place du reste à charge zéro, il semble bien que cela reste à prouver.

14.- BENEFICIAIRES DES ALLOCATIONS OBSÈQUES

Nous avons décidé, avec M comme Mutuelle, de mettre à jour une liste des adhérents ayant droits aux Allocations Obsèques. Nous ferons une petite réunion sur ce sujet, prochainement, mi-février.

15.- COTISATIONS MUTUALISTES 2022 – Seule, l'info du montant des cotisations ci-jointe est conforme.

Pour 2022 : AUGMENTATION en Standard de 9% - en Intermédiaire de 4% - en Supérieure de 1%
Compte tenu des mauvais résultats en Standard et du nombre d'adhérents en baisse dans cette garantie, nous avons des craintes sur les futurs résultats.

Au cours de 2021 : 5% des nouveaux adhérents vont en Standard
85% des nouveaux adhérents vont en Intermédiaire
10% des nouveaux adhérents vont en Supérieure

Lorsque vous changez de catégories d'âge, le changement de cotisations se fait au 1^{er} janvier de l'année suivante.

| Catégorie STANDARD | | | | Catégorie INTERMEDIAIRE | | | | Catégorie SUPERIEURE | | | |
|--------------------|------------------|------------------|------------------|-------------------------|-----------------|-----------------|------------------|----------------------|-----------------|-----------------|------------------|
| Age | Cotisations 2020 | Cotisations 2021 | Cotisations 2022 | Age | Cotisation 2020 | Cotisation 2021 | Cotisations 2022 | Age | Cotisation 2020 | Cotisation 2021 | Cotisations 2022 |
| *E 0-25 | 22,40€ | 22,85€ | 24,91€ | *E 0-25 | 28,29€ | 28,86€ | 30,01€ | *E 0-25 | 39,41€ | 40,20€ | 40,60 |
| 19-25 | 31,29€ | 31,92 | 34,79 | 19-25 | 36,49 | 37,22 | 38,71 | 19-25 | 65,90 | 67,22 | 67,89 |
| 26-30 | 37,13€ | 37,87 | 41,28 | 26-30 | 39,10 | 39,88 | 41,38 | 26-30 | 71,79 | 73,23 | 73,96 |
| 31-40 | 39,15€ | 39,93 | 43,52 | 31-40 | 43,46 | 44,33 | 46,10 | 31-40 | 79,57 | 81,16 | 81,97 |
| 41-50 | 42,08€ | 42,92 | 46,78 | 41-50 | 48,91 | 49,89 | 51,89 | 41-50 | 86,80 | 88,54 | 89,43 |
| 51-60 | 47,01€ | 47,95 | 52,27 | 51-60 | 55,45 | 56,56 | 58,82 | 51-60 | 93,70 | 95,57 | 96,53 |
| 61-64 | 48,91€ | 49,89 | 54,38 | 61-64 | 63,08 | 64,34 | 66,91 | 61-64 | 102,82 | 104,88 | 105,93 |
| 65-70 | 53,86€ | 54,94 | 59,88 | 65-70 | 67,99 | 69,35 | 72,12 | 65-70 | 109,93 | 112,13 | 113,25 |
| 71-80 | 60,71€ | 61,92 | 67,49 | 71-80 | 77,25 | 78,80 | 81,95 | 71-80 | 115,71 | 118,02 | 119,20 |
| 81 et + | 66,10€ | 67,42 | 73,49 | 81 et + | 87,06 | 88,80 | 92,35 | 81 et + | 122,93 | 125,39 | 126,64 |

RAPPEL – Cotisation pour l'Association : Elle est de 0,60€ / mois, incluse dans la cotisation mensuelle des membres bénéficiaires
Pour les membres Honoraires, elle est de 0,50€ / mois

16.- EVOLUTION DES RESULTATS

Résultats 1^{er} semestre 2018 : P/C 88% Résultats annuels 2018 : P/C 82% au 31/03/2019
Résultats 9 premiers mois 2019 : P/C 86% Résultats annuels 2019 : P/C 89% au 31/03/2020
Résultats 1^{er} semestre 2020 : P/C 97% Résultats annuels 2020 : P/C 98% au 31/03/2021
Résultats 9 premiers mois 2021 : P/C 96%

17.- FONDS DE RESERVE

Une nouvelle fois, nous disons à M comme Mutuelle qu'il ne faut pas regarder uniquement les résultats prévisionnels de l'année en cours pour fixer les cotisations futures, mais aussi les résultats obtenus les années précédentes, ce fameux fonds de réserve.

M c Mutuelle doit tenir compte que depuis la création de l'association en 2012, le fonds de réserve (excédent de trésorerie) s'élève à 716€ par PP (Personne Protégée). C'est-à-dire que nous avons mis dans les caisses des mutuelles un excédent de 255.495 Euros depuis 2012, soit pour 9 ans et 9 mois.

Pour M comme Mutuelle, depuis 2016, il y a eu un bénéfice ou excédent de trésorerie de 103.863 Euros (en 5 ans et 9 mois). **ON VOUS DEMANDE DE NE PAS OUBLIER CE FAIT.**

18.- CHANGEMENT DE GARANTIES

Faites le calcul du gain que vous feriez si vous passez de la garantie Supérieure à celle de Intermédiaire. Si votre état de santé le permet, vous pouvez faire un gain de plusieurs centaines d'Euros par an (430 à 500€ par personne). Cet excédent vous permet de payer quelques frais supplémentaires (lunettes, chambres particulières, supplément d'honoraires, etc.). Cette démarche est entièrement de votre décision et de votre responsabilité.

Le changement de garanties peut se faire à tout moment, à condition d'y être depuis au moins 12 mois, et de garder la nouvelle garantie au moins 12 mois, et de faire la demande au moins 6 semaines avant.

19.- LOTERIE - 3 lots ont fait l'objet d'une loterie parmi les membres présents à l'AG. Le tirage au sort a été réalisé.

20.- CONCLUSION

Nous remercions la représentante de M comme Mutuelle de sa présence et de la présentation des résultats et des explications. Nous espérons que le 100% SANTE va bien fonctionner et que les adhérents en feront le choix dans leurs démarches. Comme souvent les modifications génèrent des dépenses supplémentaires, nous sommes toujours surpris des conséquences désagréables qu'elles apportent par la suite, surtout sur les cotisations.

Nous vous remercions d'avoir assisté à cette AG, et nous vous donnons rendez-vous l'année prochaine.

Nous vous demandons de bien vouloir donner un petit coup main pour ranger le matériel. Nous sommes désolés, mais cette année, nous n'avons pas eu l'autorisation d'organiser le pot de l'amitié.

José Prugniel (Président)



J-P Gouverneur (Secrétaire)



**Le Conseil d'administration vous souhaite
une bonne année 2022 et surtout d'une bonne santé**